

## Réflexions sur la parenté en France

Le système de filiation européen est cognatique c'est-à-dire qu'il reconnaît de manière indifférenciée 1 mode de filiation (aussi bien patri- que matrilineaire) ; en Europe la société n'est ni patrilinéaire, ni matrilineaire.

Irène Théry a publié un rapport en 1998 sur la situation en France : Couple, Parenté et filiation (Documentation française). Elle met en évidence une transformation de la famille en raison de la baisse du taux de nuptialité, du taux de fécondité et de l'augmentation des couples non mariés (10% des couples), de l'augmentation des naissances naturelles (de 11% à 35%), le tout sur un allongement de l'espérance de vie. Il en résulte une augmentation des séparations (divorces de 22 à 33%).

Cette étude met aussi l'accent sur l'individualisation c'est-à-dire le passage d'une société basée sur le groupe à une société dont la cellule de base est l'individu. Dans ce contexte, la famille perd de son importance au nom de la montée des choix individuels.

La norme collective est évaluée ; toute règle apparaît comme une intrusion dans la vie privée ; les individus demandent au droit de se prononcer sur les nouvelles formes de vie commune. L'Etat doit donc légaliser et légiférer sur les nouvelles formes de vie commune, donc faire une intrusion dans le domaine de la vie privé.

On assiste corrélativement à un passage de la famille aux familles. La famille se diversifie : elle devient bi-parentale, mono-parentale, recomposée. Il existe dorénavant un pluralisme des modèles familiaux, donc un affaiblissement de la famille traditionnelle. C'est la fin du modèle unique, donc une redéfinition de la notion de famille s'impose.

Or en même temps, il n'y a aucune fracture sociologique qui divise les mariés des concubins ; les modes de vie de ces deux catégories sont identiques, notamment lorsqu'il y a présence d'enfants. Les familles monoparentales ou recomposées constituent dorénavant des séquences d'un cycle de vie familiale. Les mêmes personnes peuvent se retrouver indifféremment dans un de ces trois stades à un instant donné de leur vie.

Irène Théry privilégie cinq points :

- le centre et l'ordinaire ; elle entend que la famille traditionnelle est au cœur du changement
- le temps long sur le temps court. En 1914, 30% des femmes travaillaient ; le taux de travail féminin a été le plus bas vers 1961. *Ceci explique aussi en partie le plein emploi des « trente glorieuses ». Le plein emploi n'a jamais existé dans l'histoire de l'Occident ; c'est un mythe qui vient des « trente glorieuses » que l'on souhaite perdurer ; on veut faire d'une exception une généralité.*
- le changement doit être situé dans son contexte. Il ne faut plus considérer la famille comme un lieu autonome ; elle s'insère dans un contexte social, économique, politique.
- absence d'opposition entre famille nucléaire et famille étendue (parentèle)
- la famille se situe dans le contexte symbolique de la parenté ; c'est une manière de présenter les rapports entre les sexes et les générations.

De cet ensemble, l'auteur dégage une double mutation structurelle pour mieux comprendre la famille française :

- transformation entre sexes. Depuis le code Napoléon, il y avait inégalité des sexes. L'homme est désigné pour diriger le foyer conjugal ; la femme est soumise au pouvoir de son époux. La maternité est la vocation première de la femme. Une modification sociologique s'est opérée au cours du XX<sup>ème</sup> siècle en raison de la modification des données démographiques due aux progrès de la médecine. D'autre part, les filles ont

accès à l'éducation, ce qui a entraîné un nombre important de femmes dans les emplois salariés. Par cet accès au travail, la femme perçoit un salaire et dispose d'un statut différent. Dans les années 50, il y a eu un choix pour les femmes entre famille et études. A partir de 1961, les femmes retournent travailler : une grande partie a fini d'élever les enfants de l'immédiat après-guerre et le décollage économique des années soixante met de nombreuses offres d'emploi sur le marché du travail. Cela se traduit, à la fin des années 60 par la remise en cause de l'autorité parentale et aboutit à la co-direction de la famille. La femme participe au bien-être matériel de la famille. Les droits et devoirs de l'homme et de la femme sont égaux. A partir de 1975, apparition du divorce par consentement mutuel ; il n'est plus besoin d'un jugement.

La nuptialité décline et le divorce augmente. Le mariage devient une affaire individuelle. Le mariage n'est plus fondateur de la famille ; ce n'est plus un contrat d'alliance entre deux groupes. Dorénavant, c'est l'enfant qui fonde la famille : 39% des naissances se produisent actuellement hors mariage. D'ailleurs, le mariage n'assure plus une grande stabilité à la cellule familiale. Le mariage est devenu contractuel.

- transformations entre génération. Pendant longtemps, les enfants légitimes étaient nés dans le mariage ; les autres étaient les bâtards. (Voir au Moyen-Age l'importance des bâtards qui jouaient un rôle politique mais ne pouvaient hériter des biens de leur père). Le père disposait d'un pouvoir absolu sur ses enfants. Les naissances illégitimes, bien que nombreuses, ne conféraient aucun statut juridique à l'enfant. Les naissances programmées ont été à l'origine d'une révolution sociologique. Cela permet d'avoir des enfants quand on le désire.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les enfants constituaient une main d'œuvre importante et peu onéreuse. L'enfant travaillait dès huit ans. Au XX<sup>ème</sup> siècle, on assiste à un allongement de l'enfance et à la construction d'un statut de l'enfant. Peu à peu d'un enfant passif, on assiste à un enfant actif : il est consommateur, donc devient un acteur et un enjeu économique. L'enfant devient un capital et l'enfant est reconnu comme une personne à part entière. Le rôle des parents est redéfini avec la responsabilité coparentale (1970).

En fait, il y a une contradiction entre le lien de plus en plus distendu qui existe à travers le couple qui est contractuel et la responsabilité coparentale vis-à-vis de l'enfant. Le lien par rapport à l'enfant se renforce alors que les liens des responsables de l'enfant se distendent.

Les risques ont changé. Pour la famille traditionnelle, le risque était constitué par la guerre, la famine. Elle avait pour fonction d'être un élément sécurisant pour l'enfant, lui permettant de se développer sans crainte matérielle. Les risques pour la famille ont changé. La précarité de plus en plus grande du groupe familial fait que la famille passe par des compositions diverses selon les périodes. La dimension temporelle s'impose. La famille se constitue progressivement, mais connaît aussi un risque accru de rupture ou de recomposition. Cela entraîne une augmentation de la cohabitation hors mariage. La cohabitation devient un mode d'organisation qui ne conduit plus obligatoirement au mariage.

De nouvelles études devront être menées pour savoir comment les familles recomposées vont traduire les responsabilités des différents membres avec chacune des cellules.

Bien que le mariage soit devenu une affaire personnelle, il débouche sur un mode unique de filiation : celui qui était prévu dans le mariage traditionnel. Tout enfant né au sein du mariage est un enfant légitime ; pour les autres, il faut un acte personnel et particulier, la reconnaissance.

Les théories actuelles sur la parenté sont marquées par le terrain sur lesquelles elles se déroulent et sont de ce fait imprégnées des conceptions philosophico-religieuses des sociétés concernées.

La connaissance de la parenté est indispensable pour comprendre les tensions qui se traduisent en Afrique aussi bien pour la conquête du pouvoir que pour la connaissance religieuse. Le culte des ancêtres est prégnant dans la société d'Afrique noire, or ce culte se rattache à une certaine conception de la famille.

Il faut éviter de prendre en considération les conceptions théoriques de la parenté car elles proviennent de nombreuses études, mais celles-ci concernent l'ensemble du globe. Or ces théories globalisantes ne peuvent pas être appliquées pour un terrain particulier. Il faut se référer à ce qui existe réellement sur le terrain. Il y a souvent interpénétration du particulier sur le global. Cela doit conduire à un regard neuf sur la société. La parenté évolue certes lentement, mais permet de comprendre les enjeux de la société. Aussi, une monographie doit comprendre un volet parenté, indispensable pour comprendre la situation actuelle.

Les recherches actuelles s'intéressent à la représentation de la parenté. Quel est le rôle de la parenté sur le corps humains avec la fécondation in vitro, in vivo, etc. Qu'est ce que la naissance dans le cadre de la procréation artificielle ? Comment se passe la transmission du nom ? Il y a distinction entre la parenté officielle et la parenté usuelle. Quel est le devenir de la parenté dans les relations d'alliance alors que la société devient individualiste et que le mariage engage de moins en moins des groupes sociaux mais uniquement des individus.

Le mariage fait-il toujours l'objet d'une stratégie ? Le choix est-il dicté par des normes rationnelles, par des contraintes ou par des normes sociales. La stratégie n'est-elle pas le produit d'un sens pratique qui s'acquiert dès l'enfance et qui suppose une intervention de la société ? Le mariage reproduit-il les mariages précédents (aux générations antérieures) parce que l'enfant vit dans un système où un certain choix lui a été présenté comme naturel parce que c'est dans ce cadre qu'il vit ?

Définition relative au mariage :

- Homogamie : mariage où les deux conjoints sont de même niveau.
- Hypergamie : mariage qui augmente le niveau social de l'homme.
- Hypogamie : mariage qui diminue le niveau social de l'homme.

Si le mariage est hypogamique pour le conjoint masculin, il est hypergamique pour l'autre conjoint et inversement.

La théorie évolutionniste voulait le passage de la société par les stades suivants :

Promiscuité sexuelle ---→ mariage de groupe --→ mariage monogamique

Il y a souvent cohérence entre le système de parenté et le mode d'adaptation au milieu de résidence. Les groupes de filiation unilinéaires sont utiles lorsque les agriculteurs n'utilisent qu'une partie du terroir. Mais lorsque l'on passe de la houe à la charrue (technique nouvelle étrangère) cela nécessite un investissement en travail plus important. ON passe donc d'un système collectif à un système privé. Cela se remarque par le développement de la parentèle.